

## **PLATE-FORME REGIONALE DE NATURALISATION DE LORRAINE**

6 rue Sainte-Catherine à NANCY  
Courriel : pref-naturalisations@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Permanence téléphonique **du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 au 03 83 34 22 13** (ligne directe) -  
(standard 03 83 34 26 26)

### **NOTICE D'INFORMATION** **ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE PAR DECRET**

Vous souhaitez obtenir la nationalité française, pour constituer votre dossier de demande de naturalisation **par décret**, vous devez suivre les indications ci-dessous :

- La demande de naturalisation par décret doit être complétée **en deux exemplaires** (cerfa n°12753\*01).

IL EST NÉCESSAIRE DE BIEN PRENDRE CONNAISSANCE DE TOUTES LES INDICATIONS MENTIONNÉES DANS « **LA NOTICE D'INFORMATION** » (cerfa n°51148#01à) QUI VOUS A ÉTÉ REMISE AVEC LES DEMANDES À COMPLÉTER.

- **les papiers suivants doivent être des originaux et NON des photocopies :**
  - l'acte de naissance – copie intégrale (traduction si nécessaire)
  - l'acte de(s) mariage(s) – copie intégrale (traduction si nécessaire)
  - l'acte de naissance (du ou) des enfants mineurs - copie intégrale (traduction si nécessaire)
  - le bordereau de situation fiscale P.237 à demander auprès de votre trésorerie
  - l'extrait du casier judiciaire étranger (traduction si nécessaire)
- Vos justificatifs de domicile, de votre situation professionnelle ainsi que vos 3 derniers avis d'imposition (resto-verso) doivent être **des photocopies**.
- Vos justificatifs de situation professionnelle doivent concernés **les 3 dernières années**.
- 1 enveloppes timbrée doit être fournie ainsi que 3 photos d'identité et 1 timbre fiscal d'une valeur **de 55 euros**.
- Votre titre de séjour doit faire apparaître **votre adresse actuelle**.
- **Si vous êtes âgés de moins de 65 ans :** Vous devez faire figurer dans votre dossier de demande de naturalisation par décret la copie de vos diplômes français au moins équivalent au brevet des collèges ; si vous n'êtes pas titulaire d'un diplôme français, vous devez fournir une attestation de test de connaissance de la langue française **niveau B1 minimum** (voir liste des organismes certificateurs organisant ces tests).

***Les personnes âgées de plus de 65 ans doivent prendre contact avec la plate-forme régionale de naturalisation afin d'évaluer leur niveau de connaissance du niveau de français avant tout dépôt de dossier.***

**Lorsque que votre dossier est complet, il vous appartient de l'envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à compter du 1er septembre 2013 à l'adresse suivante :**

**Plate-forme régionale de naturalisation de Lorraine**  
**Préfecture de Meurthe-et-Moselle**  
adresse postale : 1, rue Préfet Claude Erignac CS.n°60031 54038 Nancy CEDEX  
(adresse de la plate-forme : 6 rue Sainte-Catherine à NANCY)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ.**